

## **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DE LA COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS « CASAL » - SAISON 2019/2020-**

**Principe :** Inscription et participation obligatoire pour les équipes participant aux championnats régionaux (pré-national et/ ou régional; une seule équipe par genre et par club. La ligue se charge de l'inscription informatique de chaque équipe. Le club qui souhaite s'engager en Coupe de France Fédérale est exempté de Coupe des Pays de la Loire jusqu'à son élimination (le signaler à la Ligue). Il l'a réintègre au tour suivant son élimination. Ouverture de la Coupe aux clubs participant au niveau départemental (inscription à faire via votre espace club).

Différents tours peuvent permettre à la CRA et aux CDA de mettre en pratique et/ou superviser les arbitres en formation.

Principes de brûlage : les jeunes (M15 à M20) évoluant dans les championnats nationaux ne peuvent pas participer à la Coupe des Pays de la Loire Seniors, seuls les jeunes inscrits sur les feuilles de match dès le début de saison y sont autorisés.

L'engagement est gratuit.

Les frais d'arbitrage en féminin sont répartis ainsi : 93 euros par tournoi et un seul arbitre (31 euros par équipe, soit 93 euros répartis comme suit : 30 euros au marqueur et 63 euros pour l'arbitre).

Les frais d'arbitrage en masculin sont répartis ainsi : 156 euros par tournoi et 2 arbitres (52 euros par équipe, soit 156 euros répartis comme suit : 30 euros au marqueur et 126 euros répartis aux 2 arbitres).

Les rencontres sont assujetties aux mêmes obligations que pour le championnat (sportif et pénalités), doivent se dérouler le dimanche de préférence, toutefois avec l'accord des clubs, elles peuvent se dérouler le samedi.

Cas particulier d'un club qui possède 2 équipes (une au niveau pré-national et une autre au niveau région) : l'équipe pré-national est engagée en Coupe de France Fédérale et l'équipe régionale est engagée en Coupe Pays de la Loire seniors – lors de l'élimination de l'équipe pré-national en Coupe de France Fédérale, cette équipe remplace l'équipe régionale engagée en Coupe des Pays de la Loire Seniors si celle-ci est encore qualifiée dans cette coupe.

### **FORMULE SPORTIVE 2019-2020:**

**Match gagné en 2 sets gagnants pour poule constituée de 3 équipes  
Ou match gagné en 3 sets gagnants pour poule de 2 équipes seulement.**

1<sup>er</sup> Tour : 20/10/2019 (le 1<sup>er</sup> tour pourra être déplacé sur la date du 2<sup>ème</sup> en fonction du nombre d'équipes)  
26 inscriptions en féminin et 25 en masculin (pré-nat + régional) auxquelles il y aura lieu d'ajouter les clubs « départementaux » inscrits sur volontariat.

Tirage au sort intégral à l'intérieur de chapeaux géographiques

**Féminin :** poules de 3

Qualifiés en féminin : les 2 premiers de chaque poule + exempt éventuel

**Masculin :** poules de 3

Qualifiés en masculin : les 2 premiers de chaque poule + exempt éventuel

Le 1<sup>er</sup> nommé joue à domicile, le second et le troisième se déplacent.

2<sup>nd</sup> Tour : 17/11/2019 (le 2<sup>nd</sup> tour pourra être déplacé sur la date du 3<sup>ème</sup> en fonction du nombre d'équipes)

Tirage au sort intégral des clubs qualifiés au 1<sup>er</sup> tour, avec intégration du ou des clubs éliminés de la Coupe de France Fédérale, le club recevant sera autre que celui du 1<sup>er</sup> tour.

Constitution de poules de 3 : le premier de chaque poule est qualifié pour le 3<sup>ème</sup> tour ainsi que le ou les meilleurs seconds (suivant le nombre d'équipes réintégrées), soit 12 équipes.

3<sup>ème</sup> tour : 15/12/2019 (le 3<sup>ème</sup> tour pourra être déplacé sur la date du 4<sup>ème</sup> en fonction du nombre d'équipes)

Tirage au sort intégral des 12 équipes qualifiées au 2<sup>ème</sup> tour, avec intégration du ou des clubs éliminés au tour de Coupe de France Fédérale. Le club recevant sera, dans la mesure du possible, celui qui n'a pas reçu lors des 2 tours précédents, sinon c'est le premier nommé.

4 poules de 3, le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié : 4 qualifiés.

4<sup>ème</sup> tour : 09/02/2020 (le 4<sup>ème</sup> tour pourra être déplacé sur la date du 5<sup>ème</sup> en fonction du nombre d'équipes)

Match en 3 sets gagnants

Tirage au sort intégral des 4 équipes qualifiées au 3<sup>ème</sup> tour, le club recevant sera le 1<sup>er</sup> nommé.

Un qualifié par match pour la finale : le vainqueur de chaque demi-finale qualifié pour la finale.

5<sup>ème</sup> tour : 08/03/2020

Finale 2019 : le samedi 18 avril 2020

Match en 3 sets gagnants

Dotation à l'équipe vainqueur : un sac de 5 ballons de compétition senior, par genre.

Lieu : il sera fait appel à un club pour organiser.

Jean-Michel QUENTIN  
Président Sportive Seniors